

Madame Dana O’Born  
Directrice, Initiatives stratégiques  
Conseil canadien des innovateurs  
doborn@canadianinnovators.org

Le 6 août 2021

L’honorable Wayne Easter, député de Malpeque  
Président, Comité permanent des finances  
Chambre des communes

Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Comité permanent des finances,

La COVID-19 a porté un coup sans précédent à l’économie du Canada. Lorsque le gouvernement fédéral présentera le budget de 2022, la reprise sera déjà là. Stratégiquement parlant, le Canada devra quand même s’adapter à la transformation numérique qui s’accélère et soutenir la croissance pour les décennies à venir.

Pour avoir une bonne reprise économique, le gouvernement ne doit pas seulement regagner le terrain perdu sur un plan économique, il doit aussi mettre le Canada sur les rails d’une prospérité économique à long terme en adoptant une approche stratégique dynamique pour améliorer la compétitivité de notre pays dans l’économie mondiale.

Les entreprises technologiques canadiennes novatrices et à forte croissance seront certainement les moteurs de la croissance économique future, de l’emploi et de la prospérité. Ces entreprises ont continué à croître même pendant la pandémie, et leur succès dans l’économie de l’innovation du XXI<sup>e</sup> siècle signifie qu’elles sont les mieux placées pour prendre de l’expansion. Nous devons adopter des politiques visant à soutenir la croissance de ces entreprises, afin qu’elles puissent se développer à l’échelle mondiale au profit de l’économie canadienne.

Depuis des années, les spécialistes de l’innovation disent que l’un des éléments essentiels d’une croissance régionale soutenue est la présence d’une concentration importante d’entreprises « d’envergure » ou « phares ». Ces entreprises sont des entreprises innovantes, à forte croissance, capables de multiplier leurs valeurs considérablement, qui sont très bénéfiques aux économies nationales, non seulement en raison des emplois bien rémunérés qu’elles créent, mais aussi grâce à toutes leurs retombées positives que sont les investissements et la philanthropie. Sans une base solide d’entreprises nationales à forte croissance au Canada, notre économie ne disposera pas de la richesse publique essentielle nécessaire pour rembourser les centaines de milliards de dollars de déficit accumulés pendant la pandémie.

Pour favoriser une croissance significative et soutenue de l’économie canadienne de l’innovation, sur le plan des politiques, notre objectif primordial doit être axé sur la création et le contrôle de la propriété

intellectuelle et des données, pour le bénéfice économique et non économique du pays. Le Canada peut aider la croissance de l'économie des actifs incorporels en faisant appel à toute une série de leviers stratégiques existants, notamment les politiques de financement, les cadres du marché et les institutions nouvelles ou réformées.

Le budget de 2021 est une excellente occasion, pour le gouvernement, de présenter une nouvelle vision politique qui assurera un avenir plus prospère au Canada. Nous vous présentons, au nom des membres du Conseil canadien des innovateurs (CCI), une série de recommandations pour le budget de 2022 afin de garantir au Canada succès et prospérité dans l'économie du savoir du XXI<sup>e</sup> siècle.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Comité permanent des finances, mes sincères salutations.

Dana O'Born

c. c. Jim Balsillie, cofondateur et président, CCI  
John Ruffolo, cofondateur et président, CCI  
Benjamin Bergen, directeur général, CCI

## Recommandations prébudgétaires présentées par le Conseil canadien de l'innovation

Au nom des innovateurs canadiens, voici les mesures que nous souhaiterions voir dans le budget fédéral de l'année prochaine :

1. Soutenir la création de propriété intellectuelle au Canada en permettant que les coûts liés à la propriété intellectuelle dans le cadre de la R-D soient reconnus comme des dépenses de RS-DE admissibles.
2. Optimiser les bénéfices retirés de la COVID-19 en matière de R-D et régler la question de la fuite de propriété privée financée par des fonds publics en intensifiant la stratégie nationale en matière de PI du Canada.
3. Améliorer la cyberpréparation et la résilience numérique du Canada.
4. Veiller à ce que le Canada demeure concurrentiel pour ce qui est de recruter, retenir et récompenser les employés dans une nouvelle économie qui est de plus en plus distribuée, mondiale et dépendante sur un plan numérique en :
  - établissant des voies d'accès fiables à la résidence permanente pour aider au recrutement dans les entreprises à forte croissance;
  - augmentant le soutien aux programmes de perfectionnement et de requalification au Canada;
  - créant un fonds pour soutenir les microcrédits.
5. Veiller à ce que le Canada dispose d'un régime concurrentiel d'imposition des particuliers et des sociétés qui encourage les innovateurs nationaux à forte croissance à rester au Canada et à y créer des entreprises.
6. Donner suite aux résultats des consultations menées par Finances Canada en 2020 sur les finances axées sur les clients, établir un calendrier précis pour la mise en œuvre de la mesure législative et désigner un responsable gouvernemental chargé de piloter le processus.
7. Moderniser l'incitatif à l'investissement accéléré afin d'inclure les catégories d'actifs technologiques de pointe telles que les logiciels, l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle

Nous expliquons plus avant ces recommandations plus bas dans le document.

### À propos du Conseil canadien des innovateurs

Le Conseil canadien des innovateurs travaille avec plus de 140 entreprises technologiques canadiennes à croissance rapide qu'elle représente. Nos membres sont les PDG, les fondateurs et les cadres supérieurs de certaines des entreprises les plus prospères du Canada. Tous nos membres sont des créateurs d'emplois et de richesses, des investisseurs, des philanthropes et des experts dans leurs domaines respectifs : technologies de la santé, technologies propres, technologies financières, cybersécurité et technologie de l'information. Les entreprises de notre portefeuille sont des leaders sur leurs marchés verticaux, commercialisent leurs technologies dans plus de 190 pays et génèrent entre 10 et 750 millions de dollars de revenus annuels

récurrents. En leur nom, nous défendons des stratégies gouvernementales et favorisons leur accès à du personnel qualifié talentueux, à des capitaux stratégiques et à de nouveaux clients, ainsi qu'une liberté d'action accrue dans le cadre de leurs recherches d'échelle mondiale. CCI a été fondé en 2015 par des PDG et est présidé par Jim Balsillie, président et codirecteur général en retraite de BlackBerry, et John Ruffolo, fondateur d'OMERS Ventures et fondateur et associé directeur de Maverix Private Equity.

Personne-ressource au Conseil canadien de l'innovation

Dana O'Born, directrice, Initiatives stratégiques – [doborn@canadianinnovators.org](mailto:doborn@canadianinnovators.org)

## Recommandations relatives au budget de 2020 du Conseil canadien de l'innovation

1. Soutenir la création de propriété intellectuelle au Canada en permettant que les coûts liés à la propriété intellectuelle dans le cadre de la R-D soient reconnus comme des dépenses de RS-DE admissibles

L'économie post-pandémique sera stimulée par la recherche, le développement et la commercialisation de nouvelles idées et technologies. Le développement de nouvelles technologies, de nouveaux services et de nouveaux processus de travail aide les entreprises à rester compétitives et à créer de la valeur. Dans l'économie de la connaissance du XXI<sup>e</sup> siècle, la propriété intellectuelle (PI) et les autres formes d'actifs incorporels sont les sources les plus importantes en matière de bénéfices économiques pour les entreprises et les économies. En 2020, plus de 91 % de la valeur de l'indice S&P 500 provenait de biens immatériels<sup>1</sup> et la vague de numérisation due à la pandémie se poursuivant, les algorithmes, les brevets, les données et les autres biens immatériels ne feront que gagner en valeur. De plus, la R-D stratégique aide les entreprises canadiennes les plus innovantes à préserver leur main-d'œuvre hautement qualifiée, ce qui leur permet de rester compétitives, de poursuivre le cycle d'innovation et de s'étendre à l'échelle mondiale.

Pour tirer le maximum de bénéfices économiques de la R-D du secteur privé, il est essentiel que la recherche et le développement soient convertis en actifs commerciaux. Le programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS-DE) d'incitatif fiscal est d'une importance vitale pour de nombreuses entreprises canadiennes innovantes, mais il ne reconnaît pas actuellement les coûts affiliés au dépôt, à la protection et à la défense de la PI en tant que coûts admissibles dans le cadre du programme. Cela doit changer si nous voulons atteindre les objectifs de la stratégie nationale en matière de PI lancée en 2017. Le budget de 2022 devrait inclure des changements à la RS-DE qui permettent la reconnaissance des coûts associés à la protection et à la défense de la PI en tant que des dépenses admissibles. Ces changements enverraient un signal fort aux entreprises, à savoir que la génération de PI par la R-D est une composante fondamentale du processus d'innovation.

2. Optimiser les bénéfices retirés de la COVID-19 en matière de R-D et régler la question de la fuite de propriété privée financée par des fonds publics en intensifiant la stratégie nationale en matière de PI du Canada

[Plusieurs rapports](#) ont montré que les Canadiens laissent des idées financées par les contribuables passer, sans contrepartie, entre les mains d'entreprises technologiques étrangères pour qu'elles les commercialisent, et une fois ces technologies commercialisées, ces entreprises font payer les Canadiens pour leur utilisation. C'est l'une des raisons pour lesquelles le CCI s'efforce d'informer la communauté canadienne responsable des politiques sur le fonctionnement de l'économie mondiale du savoir, sur ce que signifie la liberté d'action et sur la façon de penser des chefs d'entreprise lorsqu'ils s'occupent de ces questions dans le monde réel, au quotidien. L'établissement de politiques, de stratégies et d'incitatifs adéquats peut faire en sorte que l'économie canadienne soit le principal bénéficiaire de la R-D financée par l'État.

---

<sup>1</sup> Gouvernement de l'Ontario, *Rapport : La propriété intellectuelle au sein du milieu de l'innovation de l'Ontario*, <https://www.ontario.ca/fr/document/rapport-la-propriete-intellectuelle-au-sein-du-milieu-de-linnovation-de-lontario/introduction>.

Les incitatifs fiscaux comme la RS-DE ne procureront une valeur matérielle à long terme au Canada que si la PI découlant de ces investissements reste au Canada et est commercialisée au bénéfice du Canada. Par conséquent, le gouvernement fédéral doit s'assurer que la PI générée à l'aide du financement de la RS-DE et d'autres programmes publics de soutien à la R-D reste sous le contrôle du Canada. Le gouvernement doit élargir la portée de sa stratégie en matière de PI afin de retirer les bénéfices de la R-D liée à la COVID et de régler la question de la fuite de propriété privée. Nos stratégies actuelles sont incomplètes si nous ne jouons pas également un rôle actif dans la protection de la propriété intellectuelle et la poursuite des infractions au droit de la propriété intellectuelle au Canada, en particulier la PI créée en réponse à la crise économique et de santé publique.

Le gouvernement devrait envisager les mesures suivantes :

- L'introduction d'un régime de redevance sur les brevets qui verrait les profits sur les revenus générés par les brevets détenus au Canada imposés à un taux fédéral plus bas, ce qui inciterait moins les entreprises canadiennes à forte croissance à sortir leur propriété intellectuelle à l'extérieur du Canada pour en tirer des avantages commerciaux importants ailleurs. Une réduction d'impôt axée sur le revenu généré par le brevet canadien permettra d'accomplir deux choses : (1) inciter les entreprises et les organisations canadiennes à conserver leur PI au Canada au lieu de la délocaliser dans des pays à faible taux d'imposition et (2) faire en sorte que les entreprises puissent maximiser la valeur de la PI, ce qui est intéressant pour les actionnaires et les investisseurs. Ce régime doit toutefois être en phase avec l'innovation au Canada et ne pas devenir un traitement fiscal destiné à inciter les entreprises étrangères à délocaliser leurs brevets au Canada pour bénéficier d'avantages fiscaux. Par conséquent, ce sont les entreprises ayant leur siège social au Canada qui devraient bénéficier d'un régime fiscal particulier, afin qu'elles s'en trouvent inciter à conserver leurs précieux actifs ici, au bénéfice du Canada.
- Exiger des entreprises qui reçoivent un financement du gouvernement par l'intermédiaire de programmes tels que le Fonds stratégique pour l'innovation ou l'Initiative des supergrappes d'innovation qu'elles aient des stratégies de PI complètes en ce qui concerne la génération, la protection et la commercialisation de la PI. Ces stratégies doivent avoir des solutions pour que la PI puisse rester au Canada si une entreprise est vendue à un acheteur étranger. Par exemple, la PI financée par des fonds publics pourrait devoir être transférée au Collectif d'actifs en innovations (CAI), collectif de brevets mis sur pied par le gouvernement fédéral.
- Mettre en œuvre une clause de remboursement pour la PI quittant le pays, lorsqu'elle est vendue à des acheteurs étrangers, à l'instar du modèle israélien : lorsque la PI générée par un investissement public dans la R-D du secteur privé part à l'étranger, le vendeur doit rembourser au contribuable son investissement dans cette PI – une somme souvent en multiples de l'investissement initial – tout comme un investisseur privé pourrait s'y attendre.
- Limiter l'accès à la RS-DE aux entreprises étrangères, à moins que la PI ne soit détenue au Canada. L'incitatif fiscal à la RS-DE, et particulièrement sa partie remboursable, ne peut apporter beaucoup et

à long terme au Canada que si la propriété intellectuelle découlant de l'investissement est située au Canada, parce qu'alors, nos entreprises et notre économie sont en mesure de tirer profit de la commercialisation de la technologie. Par conséquent, le financement de l'innovation lorsque la propriété intellectuelle réside dans un autre pays est contre-intuitif et contre-productif, et pourtant notre système de RS-DE le permet sans restriction aucune. Israël et d'autres chefs de file mondiaux en matière de technologie s'orientent vers une gestion plus stratégique de la propriété intellectuelle issue de la R-D financée par l'État. Le Canada devrait également mettre à jour ses règles.

- Aider à la commercialisation de la recherche financée par les fonds publics dans l'intérêt national, à l'instar du programme In-Q-Tel's Emerge<sup>2</sup>. Dans le cadre de ce programme, des commerciaux expérimentés évalueraient les propositions de recherche universitaire au tout début, puis prendraient contact avec d'autres commerciaux expérimentés au Canada pour les aider à lancer et à étendre cette recherche à partir du Canada, au lieu d'exiger des partenariats avec des entreprises étrangères, ce qui entraîne une fuite de la propriété intellectuelle du Canada. Il serait particulièrement stratégique pour le gouvernement d'en tenir compte lorsqu'il examinera les répercussions de certaines technologies sur la sécurité (p. ex. cybernétique, quantique, technologies propres, technologies de la santé, identité numérique).

Le moment est venu d'engager le dialogue avec les innovateurs canadiens sur la meilleure façon de soutenir la croissance de leurs portefeuilles de PI et d'accroître le stock d'actifs incorporels du Canada.

### 3. Améliorer la cyberpréparation et la résilience numérique du Canada

La Stratégie nationale de cybernétique, introduite en 2018, en est à sa troisième année d'existence (sur cinq), et c'est donc le bon moment pour en dresser le bilan et d'envisager des ajouts potentiels pour refléter l'impact de la COVID-19 sur la cyberpréparation et la résilience numérique du Canada. En outre, de récents décrets émis par l'administration Biden, aux États-Unis, ont mis l'accent sur l'aide à la croissance et à l'exportation des entreprises de cybersécurité de fabrication américaine, de leurs produits et de leurs services. Le gouvernement du Canada doit soutenir, dans une même optique économique, les entreprises canadiennes de cybersécurité qui évoluent dans un marché fortement influencé par la géopolitique. Plus précisément, le budget de 2022 devrait faire en sorte à ce que les entreprises relatives à la cybersécurité à forte croissance au Canada bénéficient d'incitatifs appropriés en matière de talent, de capital, d'approvisionnement, d'exportation et de R-D. Le CCI recommande que les principaux organismes et ministères relatifs à la cybersécurité du gouvernement fédéral reforment les groupes de travail pré-COVID sur la main-d'œuvre, la R-D et le développement des exportations relatifs à la cybersécurité convoqués entre 2017 et 2019 où le CCI était partenaire, avec le Centre canadien pour la cybersécurité, la GRC, le ministère de la Défense nationale, les Forces armées canadiennes, Innovation, Sciences et développement économique, le Secrétariat du Conseil du Trésor et Services partagés Canada.

La COVID-19 a montré que des normes en matière de santé et d'identité numériques étaient nécessaires pour protéger les données des citoyens. Des normes claires en matière d'identité et de santé numériques seraient

---

<sup>2</sup> In-Q-Tel Emerge, <https://www.iqt.org/emerge/>.

synonymes de certitude et de lignes directrices pour l'industrie, et permettraient aussi au Canada de jouer un rôle de premier plan à l'échelle mondiale. Le gouvernement fédéral a l'occasion de travailler avec des partenaires du monde entier pour établir de nouvelles normes mondiales pour la protection et l'accès sécurisés des données, et nous l'encourageons à coopérer avec les innovateurs nationaux tout au long de ce travail.

4. Veiller à ce que le Canada demeure concurrentiel pour ce qui est de recruter, retenir et récompenser les employés dans une nouvelle économie qui est de plus en plus distribuée, mondiale et dépendante sur un plan numérique en :
  - a) établissant des voies d'accès fiables à la résidence permanente pour aider au recrutement dans les entreprises à forte croissance;
  - b) augmentant le soutien aux programmes de perfectionnement et de requalification au Canada;
  - c) créant un fonds pour soutenir les microcrédits.

Il y a eu des changements dans le monde du travail pendant la pandémie puisque le travail à distance s'est imposé, obligeant les chefs d'entreprise à s'adapter. Les perturbations dues à la pandémie ont également rendu plus difficiles pour les entreprises canadiennes le recrutement et la rétention de travailleurs hautement qualifiés. Au cours des derniers mois, nos membres nous ont dit qu'il était plus difficile que jamais de trouver les travailleurs dont leurs entreprises ont besoin pour se développer. Nous assistons actuellement à une évolution vers le travail à distance qui fait perdre toute leur importance à la géographie physique et aux frontières nationales. Les géants de la haute technologie de la Silicon Valley avaient, jusqu'alors, l'habitude d'installer des centres d'ingénierie près des meilleures universités du Canada, mais maintenant, ils recrutent directement les gens chez eux, au travail dans leur bureau, sur un îlot de cuisine et dans leur salon, au Canada, et les talents n'ont pas besoin de déménager aux États-Unis ou de travailler dans une usine locale. Cela a eu une incidence directe sur la capacité des entreprises canadiennes à être compétitives et à attirer les talents hautement qualifiés dont elles ont besoin pour se développer à l'échelle mondiale.

La pénurie de talents dans le domaine de la technologie est un problème persistant au Canada. Avant la pandémie, [il y avait environ 216 000 emplois technologiques non pourvus](#) parce que les entreprises ne trouvaient tout simplement pas des employés qualifiés. Et comme la COVID-19 a obligé tout le monde à s'appuyer davantage sur la technologie et les services connectés numériquement, le besoin de main-d'œuvre qualifiée n'a fait qu'augmenter. En outre, l'approche de la nouvelle administration américaine en matière d'immigration est différente de celle de l'administration de 2016-2020, ce qui pourrait réduire l'attrait et la compétitivité des politiques d'immigration du Canada progressistes.

Le budget de 2022 devrait faire en sorte que le Canada demeure concurrentiel pour ce qui est de recruter, de retenir et de récompenser les employés dans une nouvelle économie qui est de plus en plus distribuée, mondiale et dépendante sur un plan numérique en :

- a) établissant des voies d'accès fiables à la résidence permanente pour aider au recrutement dans les entreprises à forte croissance.

Les entreprises innovantes du Canada connaissent une croissance rapide et doivent pouvoir compter sur un système d'immigration prévisible, facile à comprendre et répondant prioritairement aux besoins des entreprises à forte croissance qui contribuent à alimenter la reprise économique du Canada. Le budget de 2022 devrait inclure des améliorations au programme du Volet des talents mondiaux afin qu'on revienne au délai de traitement de 14 jours pour les demandeurs, ainsi qu'un canal d'aide aux demandeurs du Volet qui cherchent à s'informer sur les temps d'attente et les retards. En outre, le gouvernement devrait également introduire des préapprobations automatiques pour les renouvellements de permis de travail dans le cadre du programme du Volet, ce qui faciliterait les procédures de résidence permanente (RP) et contribuerait à créer une plus grande prévisibilité pour les talents et les entreprises qui les ont recrutés à l'étranger.

- b) augmentant le soutien aux programmes de perfectionnement et de requalification au Canada

Le gouvernement devrait continuer à travailler avec des organisations de perfectionnement telles que Palette<sup>3</sup> pour élaborer des stratégies visant à faciliter la transition de certains travailleurs des secteurs traditionnels, comme le commerce de détail, vers des secteurs de l'économie où la demande est élevée, en élargissant les programmes de perfectionnement déjà financés par le gouvernement.

- c) créant un fonds pour soutenir les microcrédits

Les microcrédits, délivrés dans le cadre d'un partenariat entre le monde universitaire et l'industrie, constituent un modèle efficace de mise à niveau des compétences et de recyclage des travailleurs dans l'économie moderne numérisée. Les nouvelles technologies d'usage général comme l'intelligence artificielle et l'apprentissage machine étant de plus en plus utilisés dans les secteurs traditionnels de l'économie canadienne, les personnes travaillant dans ces secteurs auront besoin d'une formation pour utiliser au mieux ces technologies innovantes utiles. À ce titre, le Canada devrait encourager les partenariats entre les leaders technologiques nationaux et nos établissements d'enseignement postsecondaire afin de créer des programmes de microcrédits reconnus par les employeurs. Le Canada devrait réfléchir à la manière d'aider financièrement ces importants programmes de perfectionnement à prendre de l'expansion.

5. Veiller à ce que le Canada dispose d'un régime concurrentiel d'imposition des particuliers et des sociétés qui encourage les innovateurs nationaux à forte croissance à rester au Canada et à y créer des entreprises

Les membres du Conseil canadien des innovateurs s'engagent à créer de nouvelles recettes fiscales pour notre pays. Parce qu'elles connaissent une croissance rapide et créent des emplois hautement qualifiés et bien rémunérés, nos entreprises technologiques peuvent et doivent être un moteur économique majeur et une nouvelle assiette fiscale importante. Cependant, ces entreprises sont en concurrence sur le marché mondial, et nous ne pouvons pas ignorer les effets très réels de taxes supplémentaires sur la compétitivité des

---

<sup>3</sup> <https://paletteskills.org/fr/>

entreprises, surtout dans l'économie mondiale d'aujourd'hui où il n'a jamais été aussi facile de déménager ou d'installer de nouveaux bureaux.

Alors que le gouvernement fédéral prépare un plan économique pour sortir le Canada de la pandémie de COVID-19, nous vous demandons de veiller à ce que les modifications apportées au régime fiscal ne nuisent pas aux innovateurs, au pays. Des mesures fiscales à court terme peuvent augmenter les recettes à court terme, mais à plus long terme, elles seront contre-productives pour tous les Canadiens, en particulier si le résultat final est un accès réduit au capital, ou si les taux d'imposition poussent les entreprises innovantes et les travailleurs hautement qualifiés à s'installer ailleurs.

Nous recommandons vivement au gouvernement d'adopter une approche fondée sur le principe du « préjudice nul » en matière de politique fiscale pendant la reprise économique et de rester conscient qu'il est possible qu'il y ait des conséquences inattendues. En particulier, les changements apportés aux taux d'imposition sur le revenu, à la politique fiscale sur les gains en capital ou aux options d'achat d'actions des employés rendraient plus difficile pour les entreprises canadiennes de rester compétitives dans la course mondiale aux talents. Pour les entreprises de la haute technologie novatrices, connaître une croissance fulgurante signifie souvent avoir du mal à faire aussi bien que ses concurrents mondiaux, et la rémunération des employés reflète un marché extrêmement serré et très mondial pour les travailleurs qualifiés.

Pour ces raisons, il est d'une importance vitale pour le Canada d'établir des politiques fiscales compétitives et prévisibles qui encouragent les investissements dans les entreprises et les secteurs émergents. Parmi ces politiques, on devrait notamment voir :

- Structures concurrentielles pour les anges investisseurs et les gains en capital : En rendant l'investissement plus facile et plus gratifiant au Canada, les investisseurs sont plus enclins à prendre des risques pour des idées et des entreprises innovantes.
- Étendre l'utilisation des « actions accréditatives » au secteur de la technologie : Les actions accréditatives ont contribué à la croissance et à l'établissement des secteurs miniers et des petites sociétés pétrolières et gazières du Canada en raison des délais et des incertitudes de commercialisation associés à ces projets d'extraction de ressources. En permettant aux investisseurs de réaliser des déductions pour les dépenses associées à certaines activités commerciales de recherche et de développement, les investisseurs ont continué à investir dans la R-D du secteur minier et des ressources naturelles, ce qui a permis au Canada d'accueillir plus de sociétés minières que tout autre pays au monde. Les secteurs des technologies propres et des sciences de la vie, qui présentent un profil de risque similaire à celui des mines et des ressources naturelles, connaissent des périodes de recherche et développement tout aussi longues. Ces secteurs technologiques dépendent fortement du capital de risque, de sorte que de nouvelles mesures comme les actions accréditatives pourraient contribuer à faire des entreprises canadiennes d'énergie propre et de sciences de la vie des chefs de file mondiaux en matière de recherche et de commercialisation.
- Reconnaître le rôle stratégique que jouent les programmes d'actionnariat des employés pour retenir les travailleurs hautement qualifiés dans les entreprises à croissance rapide : Si le Canada veut être le

siège d'entreprises technologiques nationales matures, le gouvernement doit élaborer des politiques et des stratégies qui aident les entreprises à attirer et à conserver des talents compétitifs à l'échelle mondiale. Le gouvernement doit s'assurer que les changements proposés aux programmes d'actionnariat des salariés ne désavantagent pas les entreprises canadiennes à forte croissance et n'entravent pas leur capacité à devenir de grandes entreprises mondiales qui contribuent à notre prospérité nationale.

6. Donner suite aux résultats des consultations menées par Finances Canada en 2020 sur les finances axées sur les clients, établir un calendrier précis pour la mise en œuvre de la mesure législative et désigner un responsable gouvernemental chargé de piloter le processus

Le 4 août, le ministère des Finances du Canada a publié son rapport final sur les services bancaires ouverts. Il y fait des recommandations sur la façon de mettre en œuvre un cadre financier axé sur les clients qui permette à ces derniers de partager leurs données en toute sécurité avec les institutions financières et les entreprises de technologie financière novatrices. Les finances axées sur les clients fournissent l'occasion, sur le plan stratégique, de stimuler le secteur des technologies financières et de proposer aux clients des manières de faire modernes, innovantes et sûres pour effectuer des paiements bancaires. Jusqu'à présent, le Canada a été lent à mettre en place un système bancaire ouvert et a pris du retard par rapport à d'autres pays dans l'introduction d'un cadre réglementaire souple qui permette aux nouveaux venus et aux nouvelles technologies de mettre pied en toute sécurité dans le secteur réglementé. De plus, le budget de 2021 ne contenait *aucune* référence à cette importante initiative politique du gouvernement.

Le Conseil canadien des innovateurs demande que soient adoptées immédiatement les recommandations du rapport sur le système bancaire ouvert, que soit établi un calendrier précis pour la mise en œuvre de la mesure législative et que soit désigné un responsable gouvernemental chargé de piloter le processus. En outre, nous demandons au gouvernement de développer une stratégie de développement économique pour soutenir et construire le secteur des technologies financières. La route est longue vers la mise en œuvre – entre 12 et 18 mois – et pendant ce temps, le gouvernement devra travailler à renforcer la confiance dans le secteur des technologies financières en établissant des partenariats avec les entreprises travaillant dans le domaine des technologies financières pour assurer des services publics, comme il le fait avec les institutions financières.

Nous préconisons également une plus grande collaboration entre les organismes gouvernementaux concernés et les entreprises de technologie financière canadiennes, un accès direct à l'infrastructure de Paiements Canada pour les jeunes entreprises de technologie financière réglementées, un « bac à sable » et une « boîte de résonance » pour permettre l'idéation et la mise en œuvre de politiques proactives, ainsi que la mise en œuvre rapide de la mesure législative sur les finances axées sur les clients au Canada.

7. Moderniser l'incitatif à l'investissement accéléré afin d'inclure les catégories d'actifs technologiques de pointe telles que les logiciels, l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle

La pandémie a changé la manière dont les Canadiens font des affaires et notre régime fiscal doit être mis à jour pour refléter les changements dans les entreprises. L'incitatif à l'investissement accéléré a été créé en 2018 pour encourager les entreprises à investir davantage dans des actifs immobilisés et offrir une déduction fiscale

représentant l'amortissement des immobilisations. Même si l'Agence du revenu du Canada accorde cet avantage fiscal lors de l'achat de technologies renouvelables par une entreprise, les catégories d'actifs technologiques de pointe, comme les logiciels, l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle, ne profitent pas des mêmes taux d'amortissement. Le budget de 2021 a introduit le Programme canadien d'adoption du numérique dans le but déclaré d'aider les petites et moyennes entreprises à accélérer leur transformation numérique pour alimenter la reprise économique. Pour s'aligner sur les objectifs du Programme canadien d'adoption du numérique, l'incitatif à l'investissement accéléré devrait être modernisé pour inclure les logiciels. Ce changement favoriserait l'adoption du numérique dans le secteur privé tout en soutenant la croissance économique des entreprises canadiennes qui fournissent logiciels et services.